



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 21 avril 2017

LE MINISTRE BELLOT PROPOSE D'ISOLER ACOUSTIQUEMENT LES RIVERAINS DE L'AÉROPORT ? CHICHE !

La Fédération de l'Industrie du Verre soutient vivement la proposition du Ministre de la Mobilité François Bellot d'un programme d'isolation acoustique des riverains de Brussels Airport coordonné entre le Fédéral et les trois Régions.

L'isolation acoustique des logements, en particulier des pièces de vie et des chambres, concilie et le confort des riverains et les activités de l'aéroport. Liège et Charleroi l'ont compris il y a quelque temps déjà.

Les verriers belges disposent des solutions techniques : vitrages feuilletés acoustiques et large gamme de produits en laine de verre et verre cellulaire pour une isolation acoustique performante des murs, toits, cloisons, etc.

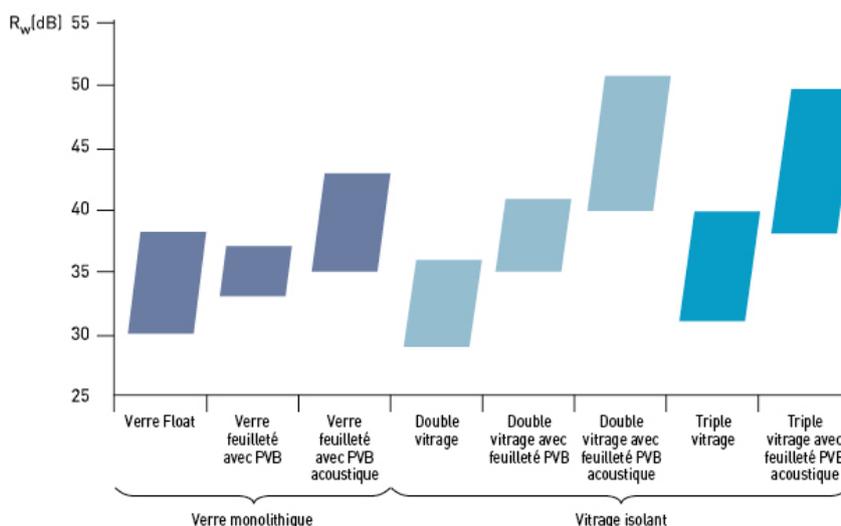
Bruxelles Environnement, l'administration bruxelloise de l'environnement et de l'énergie, considère que 12,5% de la population de la capitale subit un niveau sonore de 55 décibels (dB(A)) dû aux avions le jour et la nuit et que 34.000 personnes seraient réveillées le week-end par des niveaux supérieurs à 70 dB(A). La pose de vitrages acoustiques peut facilement atténuer ces nuisances d'une bonne quarantaine de décibels ou plus pour les ramener à niveaux sonores très confortables dans les habitations.

Concrètement, le SPF Santé Publique s'aligne sur les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui a constaté que la qualité du sommeil peut diminuer en présence de bruits (soudains) supérieurs à 30 dB(A) : on dort moins bien, on se retourne, on s'éveille plus souvent, parfois sans même le remarquer. Un bruit inopiné supérieur à 40 dB(A) peut provoquer le réveil et en présence de bruits continus de 50 dB(A) en moyenne, des effets sur la santé peuvent apparaître, tels qu'une élévation de la tension artérielle. Un bruit d'un niveau moyen supérieur à 55 dB(A) est considéré par l'OMS comme dangereux pour la santé publique, parce qu'il provoque une forte perturbation du sommeil nocturne et un risque accru de développer des maladies cardiovasculaires, telles qu'hypertension et rétrécissement des artères coronaires, ce qui peut conduire à l'infarctus du myocarde. L'OMS recommande dès lors de limiter le bruit nocturne à 40 dB(A). Cette valeur limite est recommandée aux autorités publiques lorsqu'il s'agit d'améliorer la qualité du cadre de vie des habitations.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 21 avril 2017

Les vitrages acoustiques atténuent jusqu'à quatre fois plus les nuisances sonores par rapport à un double vitrage classique !



* R_w : indice d'affaiblissement acoustique

Une réduction de 20 décibels correspond à une réduction de trois quarts des nuisances sonores

Un plan ambitieux d'isolation acoustique est possible, si la volonté politique y est. Cela nécessitera notamment d'y consacrer les moyens financiers nécessaires et d'adapter les réglementations urbanistiques ou relatives aux copropriétés qui trop souvent, en particulier en ville, entravent les projets de rénovations.

Par ailleurs, l'isolation acoustique d'une paroi ou d'un vitrage allant de pair avec son isolation thermique, ce plan – espérons-le ambitieux – fera d'une pierre deux coups en améliorant massivement la performance énergétique des logements. Enfin, l'esthétique des bâtiments classés peut être préservée en mariant aisément isolation acoustique et vitrages patrimoniaux.

Constituée en 1947, la Fédération de l'Industrie du Verre (FIV) regroupe les entreprises belges qui ont, à l'échelle industrielle, une activité de production et/ou de transformation du verre, que ce soit le verre plat (bâtiment et automobile), le verre creux (bouteille, gobeletterie, flaconnage) ou les verres spéciaux (fibre de verre, verre cellulaire, laine de verre, solaire, pharmaceutique...). Le secteur compte en Belgique une dizaine d'entreprises de production et près d'une trentaine d'entreprises transformatrices. Deux caractéristiques de l'industrie du verre belge: l'innovation et l'exportation.

Sous le nom d'inDUFed, la Fédération de l'Industrie du Verre (FIV) s'est associée en 2014 avec deux autres importantes fédérations professionnelles industrielles: les producteurs de pâte, papier et carton (COBELPA) et les transformateurs de papier et carton (FETRA). Les caractéristiques essentielles des entreprises de ces trois secteurs sont les activités de production de biens durables et recyclables.